



Arret maladie (agent securite)

Par **emil**, le **01/05/2014** à **16:18**

Bonjour,

Je suis agent de sécurité et chaque fois que je suis en arret maladie je perd énormément sur mon salaire.

En effet pour chaque jour en maladie mon employeur retire de mon salaire le nombre d'heures correspondant à la vacation que j'aurais du effectuer si j'étais présente. Sachant que les vacations sont au minimum de 9h et au maximum de 12h... Pour un arret maladie de 4 jours je peux avoir jusqu'à 48h en moins sur mon salaire.

Est ce normal?!

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **16:50**

Bonjour,

L'employeur ne peut retirer de votre salaire mensuel que le quotient du nombre d'heures correspondant à votre absence par rapport à celles qui aurait dû être travaillées pendant la totalité du mois considéré...

Par ailleurs, il peut devoir un complément de salaire par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale suivant les dispositions légales et conventionnelles en fonction de votre ancienneté...

Par **emil**, le **01/05/2014** à **17:06**

Donc comme je suis payee chaque mois sur une base de 151,67h il doit diviser 151,67h par le nombre de jours dans le mois et multiplier ce resultat par le nombre de jours pendant lesquels je suis en arret maladie...si j'ai bien compris??

Par **P.M.**, le **01/05/2014** à **17:16**

Pour simplifier, l'employeur doit, pour déduire l'absence, multiplier le salaire mensuel par le nombre de jours d'absence que vous n'avez pas pu travailler et le diviser par le nombre de jours ouvrés qui auraient dû être normalement travaillés du mois considéré...